

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2012-109 du 26 novembre 2012 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1230689S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2003-05 du président de l'Établissement français du sang en date du 26 mars 2005 nommant Mme Isabelle AZARIAN secrétaire générale de l'Établissement français du sang Alpes-Méditerranée,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Isabelle AZARIAN, secrétaire générale de l'EFS Alpes-Méditerranée, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes nécessaires à la vente des parcelles sises rue Paul-Langevin, au sein de la ZAC du pôle technologique de Marseille - Château-Gombert.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.  
Fait, en deux exemplaires originaux, le 26 novembre 2012.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS